

**OLLOIX, INFOS / OLLOIX, INFOS /OLLOIX,
INFO /OLLOIX,**

JANVIER 1997 ~ JANVIER 1997 ~ JANVIER 1997 ~ JANVIER 1997 ~ JANVIER 1997 ~
JA

SOMMAIRE

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 1</i>
<i>Les travaux réalisés ou en cours</i>	<i>p. 3</i>
<i>Le programme de travaux 1997</i>	<i>p. 4</i>
<i>Les procédures ou les études en cours</i>	<i>p. 7</i>
<i>La vie communale</i>	<i>p. 15</i>
<i>La vie intercommunale</i>	<i>p. 19</i>

Le Mot du Maire

Chers amis,

Comme nous nous y étions engagés, nous avons principalement consacré l'année 1996 à mettre au point une véritable stratégie de développement nous permettant à la fois d'assurer la cohérence des différentes actions à engager, d'en vérifier la faisabilité et d'obtenir les moyens (financiers, juridiques) de les réaliser.

Pour la commune, cela s'est traduit par l'étude du Schéma Général d'Assainissement, du Programme d'Aménagement de Bourg, de l'activité agricole, par une expertise des finances communales, mais aussi par le Plan d'Occupation des Sols, ou l'étude de faisabilité de la Maison de la Moune. Les conclusions de ces différentes réflexions sont aujourd'hui rassemblées dans un plan d'actions pluriannuel, traduction d'une planification cohérente et réaliste, à la mesure de nos moyens et de nos objectifs.

Cette démarche s'est également appliquée en 1996 à l'échelle intercommunale où nous avons défini avec les communes voisines un « Projet de territoire » nous permettant de mieux cerner notre champ d'action commun, d'adopter des orientations de développement et de réunir des moyens d'action tant en termes d'aides financières qu'au niveau des structures d'animation intercommunale.

La panoplie des procédures contractées pour servir ce Projet de territoire est quasi complète et demande d'ailleurs à chaque élu concerné un certain « professionnalisme » ! :

- Ainsi, Contrat de Développement Rural, Point Fort Touristique, Convention pluriannuelle avec le Parc des Volcans, Programme Leader appuieront les projets publics.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORAC), Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF), Programme Leader appuieront les projets privés.

Dans le courant de l'année 1997, il nous faut désormais confirmer de façon claire les choix qui conditionneront la vie de notre commune et de son environnement cantonal à l'aube de l'an 2000.

Je souhaite que ces choix vous soient expliqués le plus parfaitement possible et que les décisions prises soient acceptées et comprises par le plus grand nombre :

* choix du dynamisme économique et de l'effort vers le développement et l'emploi,

* choix de la qualité tirant vers le haut nos équipements et notre cadre de vie,

* choix de la solidarité et de l'entente entre chacun, chaque famille, chaque collectivité,

* choix enfin d'une coopération intercommunale accrue et renouvelée...

Je souhaite surtout à chacun d'entre vous et au nom de toute l'équipe municipale, une année 1997 meilleure que 1996, vous garantissant bonne santé et plein emploi, et vous apportant plein de satisfaction et de joie.

Bernard FAYE

LES TRAVAUX REALISES ET EN COURS

◆ Gîte de la poste :

Le gîte de la Poste est terminé. Son homologation aux normes trois épis est effective depuis le 17 octobre 1996. Les travaux d'aménagement extérieur ont pris un peu de retard en raison notamment de la nécessité de coordonner les gestionnaires des différents réseaux : nous souhaitons, en effet, profiter des travaux pour enfouir la totalité des alimentations de la mairie et des gîtes. Comme promis, une journée porte-ouverte sera organisée dans le printemps pour permettre à chacun d'apprécier le travail accompli !

◆ Croix de Bâle :

Les travaux de terrassement sont terminés. Nous attendons France Télécom et le Syndicat d'Electrification qui vont enfouir leur réseau et poser un candélabre d'éclairage public au droit du futur Point Propre. Le revêtement provisoire et les plantations seront réalisées prochainement et les containers mis en place par le SICTOM des Couzes d'ici l'été.

◆ Travaux au Pré de Barre :

La mise en souterrain des lignes électriques et téléphone sur le Pré de Barre est en cours. Ces travaux comprennent également la pose de nouveaux candélabres d'éclairage public et la mise en place d'un coffret d'alimentation électrique pour les fêtes et animations diverses.

◆ Ouverture de chemins :

Après le chemin de Riberolles l'an passé, l'équipe de Rmistes du Syndicat Aydat Puys et Vallées a réouvert deux nouveaux chemins : le chemin de Cheirouge et le chemin de Fénillas sur les pentes du Puy d'Olloix. Le

débroussaillage de deux parcelles en friche dans le lotissement a également été réalisé cet automne.

◆ Assainissement et reprise de voirie au Secteur du Verger

Une extension du réseau d'assainissement a été réalisée cet automne en « séparatif ». Ce nouveau collecteur a permis de raccorder 5 maisons. L'empierrement de la voie et du chemin d'accès ainsi que le revêtement en enrobé seront réalisés à la sortie de l'hiver. Rappelons pour mémoire que ces travaux (financés à 50% par le Fonds National d'Alimentation en Eau) étaient fortement demandés par les riverains et par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

LE PROGRAMME DE TRAVAUX 1997

◆ L'église et la chapelle St Joseph :

Comme nous l'avions annoncé, les travaux de réfection de la toiture de l'église seront réalisés dès le printemps. Ces travaux comprennent le changement partiel de la charpente attaquée par les vers, la dépose et repose de la couverture en ardoise sur le versant Nord de la nef, la réalisation d'une toiture neuve sur les appentis côté Nord, le traitement complet de la charpente, y compris dans le clocher et diverses reprises de maçonnerie. Les travaux sont estimés à 275 000 FHT et sont subventionnés en partie par le Département et l'Etat.

Pour la chapelle St Joseph, les travaux concernent la consolidation de la sacristie, le resuiwi de la toiture, la réalisation d'un enduit neuf sur la façade principale ainsi que divers travaux de drainage autour du bâtiment. Le montant des travaux est estimé à 87 000 FHT et financés comme l'église.

Pour ces deux opérations très importantes pour la commune qui sauvegarde et met ainsi en valeur son patrimoine, nous sollicitons l'aide des Olloisiens : faites parvenir vos dons, même modestes, en mairie et ils seront entièrement consacrés à la réalisation de ces travaux.

◆ Alimentation d'eau potable Route de Grandchamp :

Cette opération, déjà prévue en 1996, sera également réalisée ce printemps. Elle consiste à mettre en place une canalisation d'alimentation d'eau potable de fort diamètre ϕ 100 entre le Font d'Olloix et le carrefour du chemin rural qui part en direction de Grandchamp. La fouille réalisée permettra également d'enfouir les réseaux téléphone et d'alimentation électrique et de rénover l'éclairage public.

Une réunion de coordination entre les divers gestionnaires de réseaux (France Télécom, EDF, Syndicat d'électricité) a eu lieu le 8 octobre dernier. Le SIEG (Syndicat Intercommunal d'électrification) a projeté cette opération dans son programme 1997, ce qui a conduit la commune à différer légèrement cette opération (le SIEG nous apportant en effet 60% de subvention sur l'éclairage public!).

◆ Mairie :

Une expertise a été réalisée cet automne par M. Heudebert, Ingénieur en fluides, pour déterminer les travaux à réaliser pour économiser l'énergie, notamment au niveau du chauffage. Différents travaux sont donc prévus dès cette année, notamment l'isolation thermique du préau (avec suivi de l'étanchéité de la toiture), la pose de thermostats de contrôle, la mise en place de nouveaux convecteurs dans la salle de réunion.

Un « rafraichissement » de la peinture et un complément d'éclairage seront également réalisés dans le préau.

◆ Abords de la mairie et des gîtes :

L'aménagement des abords immédiats du gîte de la Poste étaient déjà prévus au titre du programme Point Fort Touristique 1996. Le Conseil

Municipal a décidé dans sa séance du 14 septembre dernier de poursuivre ces travaux par l'aménagement de la cour de la mairie et de la parcelle en aval du préau.

Le projet (dessin ci-contre) a été établi dans le cadre du Programme d'Aménagement de Bourg par le Cabinet Morand-Tolla. Ce projet consiste à créer un parvis au droit de la porte de la mairie en réaménageant les accès depuis la rue et vers le préau. Des stationnements matérialisés et un traitement des sols de la traverse sont également prévus. Les murs de clôture sont supprimés ou aménagés en bancs ou gardes-corps. Un mobilier urbain neuf sera installé ainsi qu'une signalisation adaptée.

La parcelle située en contrebas du préau sera ensuite réaménagée en jardin public, et rendu accessible à partir de la Charreyrade. Des jeux d'enfants y seront installés, avec un coin détente avec des bancs.

Ces travaux réalisés par tranches successives seront financés principalement par le Département et la Région dans le cadre du Point Fort Touristique.

LES PROCEDURES OU LES ETUDES EN COURS

◆ Schéma Général d'Assainissement :

Approuvé en juin dernier, le schéma d'assainissement prévoit différentes zones (cf plan ci-après) :

** des zones d'assainissement collectif couvrant :*

- l'essentiel du bourg*
- le lotissement du Loup*
- le hameau de Grandchamp*

** des zones d'extension du réseau où l'assainissement collectif est envisageable :*

- le secteur de la Croze et du Verger à l'Ouest du bourg.*
- la zone d'habitation sur la route de Grandchamp.*

** des zones d'assainissement individuel.*

- le dispositif de traitement des effluents comprend des stations d'épuration type filtres à sable localisées :

- à la Croix de Bâle pour le bourg
- en aval du lotissement du Loup
- en aval de Grandchamp

Une variante propose une solution de station unique regroupant Grandchamp et le lotissement.

- le dispositif adopté permettra d'utiliser dans un premier temps les collecteurs unitaires existants.

- pour cette 1ère phase, le coût global de l'investissement est estimé pour les stations et le raccordement aux seuls collecteurs existants à 1 094 500 FHT subventionné à 60 % en moyenne. Les extensions seront réalisées en réseau séparatif et certains réseaux seront réaménagés pour permettre une meilleure prise en compte des eaux pluviales.

- des acquisitions foncières sont nécessaires pour implanter les stations. Elles seront réalisées dans l'année 1997 pour engager une première tranche de travaux en 1998.

◆ Voirie communale :

Une réunion de travail a réuni le 21 novembre les services de l'Équipement et la Commission des Travaux. Le « menu » de cette réunion était très « copieux », mais les problèmes les plus importants semblent pouvoir trouver dans les années qui viennent une suite favorable.

L'examen du dispositif d'entretien des voies départementales a été fait notamment au niveau du déneigement, du débroussaillage des talus, du curage des fossés. Un calendrier a été établi ainsi qu'un programme de travaux d'amélioration. Ceux-ci comportent notamment la réalisation de surlargeurs dans les virages les plus dangereux des Gorges (RD 119) la peinture des

glissières de sécurité, ainsi que la suppression de certaines « pierres » particulièrement agressives.

La commune a souhaité confier à la DDE l'étude du carrefour du Font d'Olloix (carrefour RD 119/150/74); cette étude devrait être retenue au titre du programme « Etude et acquisition foncière » du Département d'ici fin janvier 1997. L'aménagement du carrefour serait réalisé en 1998 ou 1999 en concertation avec le Cabinet Morand-Tolla qui a élaboré le Programme d'Aménagement de Bourg.

La réfection de certaines voies communales fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Etat. Il s'agit principalement des voies d'accès au lotissement et de la montée au Pré de Barre.

Enfin, un bilan complet de l'état des chemins communaux sera réalisé par la Subdivision de l'Equipement avec l'adjoint chargé des travaux. Ce bilan devrait permettre d'envisager le classement de certains chemins dans le domaine public et de mettre au point un programme de travaux d'amélioration.

◆ Etudes et démarches foncières :

Dans sa séance du 26/10/96, le Conseil Municipal a décidé, aux vues des conclusions de l'enquête préalable réalisée par M. Jausions, géomètre, de lancer la procédure de cession de certaines parcelles communales.

Différentes conditions édictées par la commune doivent être remplies:

- le terrain concerné ne doit plus avoir d'usage public réel notamment au regard des contraintes fonctionnelles de desserte ou de circulation piétonnière.

- le demandeur doit s'engager par écrit à prendre à sa charge les frais de document d'arpentage et d'acte notarié et à régler le prix du terrain (soit 40F le m²).

- l'accord préalable des riverains de la parcelle concernée doit être obtenu.

Le Conseil Municipal a examiné les différentes demandes et décidé de poursuivre la procédure par la mise à l'enquête publique qui interviendra dans le 1er semestre de l'année 1997.

Différentes actions ont également été demandées à notre géomètre, M. Jausions :

- réalisation d'un plan d'alignement sur la voie d'accès au Pré de Barre.

- bornage de certaines parcelles pour fixer la limite avec certaines propriétés privées.

◆ Eau - Assainissement - Ordures ménagères :

Un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été élaboré par M. le Maire et remis à l'autorité préfectorale. Ce rapport est disponible en mairie pour informer chacun le plus complètement possible des différents aspects techniques ou financiers de ces services publics. Pour l'essentiel, il faut retenir :

Le Conseil Municipal a régularisé la participation d'Olloix aux travaux effectués sur les captages par la commune de St Nectaire. Des travaux complémentaires sur les répartiteurs seront entrepris par St Nectaire en 1997. La commune d'Olloix, rappelons le, participe à l'ensemble des travaux concernant le captage et le dispositif d'alimentation pour 8% du coût des travaux.

Une étude diagnostic, nous permettant de connaître de façon précise l'état de notre réseau, de rechercher les fuites et les éventuels sources de pollution, est envisagée en 1997, ou 1998 si nous obtenons une aide financière suffisante. La qualité de l'eau, dont les analyses montrent l'irrégularité, ne sera obtenue que par un entretien attentif, mais aussi par une rénovation partielle des parties les plus anciennes du réseau. Le Conseil Municipal, comme il l'avait décidé l'année dernière, souhaite augmenter progressivement le prix de l'eau et de l'assainissement. C'est en effet à ce prix et à ce prix

seulement, que nous parviendrons à mettre notre réseau en état et à conserver une bonne qualité de l'eau.

Les nouveaux tarifs votés pour l'année 1997 sont les suivants :

Pour l'eau :

Abonnement	1er compteur	120.00 F
	2ème compteur	96.00 F
Prix du m³ d'eau	jusqu'à 100 m³	2.90 F
	au-delà de 100 m³	1.45 F
Pour les exploitants agricoles	au-delà de 500 m³	1.15 F
Branchement nouveau	l'unité	1 200.00 F

Pour l'assainissement :

<i>habitation</i>	1,25 F/M³
<i>habitation + exploitation</i>	0.62 F/M³
<i>exploitation seule</i>	pas de taxe

◆ Les dispositions financières :

● Budget supplémentaire : cette année, le budget supplémentaire ne comportait que de petits ajustements limités à la section d'investissement, notamment :

- la couverture du Fonds de compensation de la TVA et l'ajustement de l'autofinancement communal de l'étude de la Maison de la Monne en fonction des subventions réellement obtenues (70% du montant HT).

- les crédits des travaux et du mobilier du gîte de la Poste en fonction des dépenses réellement effectuées (+ 33 500 FTTC par rapport au budget prévisionnel initial de l'opération).

Ces crédits d'investissement supplémentaires sont compensés par :

- des prélèvements sur la section de fonctionnement sur les postes trop abondamment pourvus,

- une dotation de l'Etat reçue en mairie et non prévue au budget primitif,

- un report partiel de l'aménagement des abords des gîtes, de la Poste et de la mairie sur l'exercice 1997.

Le budget supplémentaire s'équilibre donc :

en fonctionnement à 12 557 F

en investissement à 21 452 F

En ce qui concerne le budget de l'assainissement, une décision modificative a été adoptée pour virer des crédits excessifs du schéma général d'assainissement au programme du secteur du Verger trop faiblement pourvu initialement.

Le Conseil Municipal a adopté le 14 septembre 1996 le budget supplémentaire.

• *Audit des finances communales* : *Les services de la DDE ont actualisés l'expertise réalisée l'année dernière, en intégrant les décisions prises par le conseil municipal tant en matière de politique tarifaire, qu'en termes d'investissement. Les conclusions mettent en évidence une grande solidité de la section de fonctionnement et des possibilités importantes d'investissement sans augmentation de la fiscalité locale et en contenant l'emprunt dans des limites inférieures aux moyennes pratiquées par la majorité des communes de notre importance.*

◆ *Le Plan d'Occupation des Sols* :

Cette procédure engagée au début de l'année 1996 est aujourd'hui très avancée. L'année 1996 a permis de faire réaliser un fond de plan informatisé et mis à jour, ainsi que l'essentiel des annexes sanitaires (réseaux d'eau et d'assainissement).

Six réunions de travail ont permis de mettre au point un premier zonage et d'esquisser un règlement des différentes zones. Ce zonage a pris en

compte les conclusions des études préalables déjà réalisées. Le schéma Général d'Assainissement, l'étude agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture, le Programme d'Aménagement de Bourg ainsi que les premières études portant sur les Gorges de la Monne.

L'enjeu principal porte sur les contraintes posées par l'implantation des exploitations agricoles. Une réglementation très stricte précise les caractéristiques de ces implantations par rapport aux habitations. La nécessité absolue de permettre aux jeunes éleveurs de maintenir et de développer leurs exploitations dessine les contours du zonage... Une consultation de chaque exploitant est d'ailleurs engagée par la municipalité pour valider les premières conclusions du groupe de travail.

Le Plan d'Occupation des Sols devrait être arrêté par le Conseil Municipal dans le courant de l'année 1997 et mis à l'enquête publique vers la fin de l'année.

◆ Le Programme d'Aménagement de Bourg :

Ce programme a été approuvé par le Conseil Municipal le 26 Octobre dernier. Préparé avec le concours du Cabinet Morand-Tolla, il met en évidence les caractéristiques principales du bourg en ce qui concerne son fonctionnement, sa morphologie, ses évolutions récentes, son habitat. Il propose différentes solutions d'aménagement des espaces publics les plus fréquentés, de valorisation du petit patrimoine, de traitement des voies principales, de la traverse routière ou des « coursières ».

L'ensemble de ces propositions donnera lieu à une exposition publique organisée lors de l'arrêt du POS vers l'été 1997.

Rappelons que la réalisation du Programme d'Aménagement de Bourg permet l'attribution de l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

LA VIE COMMUNALE

◆ 11 Novembre

A pareille date, chaque année, Olloix se souvient de ses enfants disparus lors de la Grande Guerre. Après la cérémonie au monument aux morts, le pot de l'amitié fut offert par la municipalité au préau.

◆ Noël des enfants

Organisé par le CCAS et avec un peu d'avance sur le calendrier, c'est le 15 décembre que le Père Noël est venu rencontrer les enfants d'Olloix. Pour commencer la fête, un spectacle de clown amusa petits et grands. Puis, vint le moment tant attendu de la distribution des jouets. Le regard émerveillé des tout petits fut la plus belle des récompenses pour les organisateurs. Un goûter réunit autour des tables petits et grands. A l'année prochaine si vous êtes sages !

◆ Boîte de chocolat des anciens :

Si les enfants de la commune n'ont pas été oubliés, les anciens recevront pour leur part la traditionnelle boîte de chocolats.

◆ Bibliothèque - Lecteur où es-tu ?

Malgré le dévouement de Mme Dumas, préposée à la bibliothèque municipale, le nombre de lecteurs atteint le seuil critique de zéro. Afin de savoir si la permanence doit se poursuivre, nous invitons les éventuels lecteurs à se faire connaître en mairie.

◆ Etat civil :

Naissances : Nathan Villemot - Mathilde Sauvant

Décès : Roger Tardif - Annet Sauvignat - Colette Melin

◆ Nouveaux arrivants :

M. Oswaldo Da Cunha - M. Patrice Goutagny et

Mme Marie-Claire Bailly.

◆ Départ de la commune :

M. et Mme Zuainon et leur petite fille Léa.

◆ L'équipe municipale mobilisée en 1996 :

- Mises à part les permanences du samedi matin tenues à tour de rôle par le maire et ses adjoints, le travail des conseillers s'effectue principalement par une activité intense de réunions diverses. En 1996, le conseil municipal s'est ainsi réuni 6 fois, la commission des finances 5 fois, la commission des travaux 6 fois, la commission des affaires sociales et le CCAS 3 fois... Il faut y ajouter les réunions de coordination de la municipalité (1 fois par mois environ) celle du POS (1 fois tous les 2 mois) et surtout les réunions des diverses structures intercommunales (1 par semaine environ).

- En 1996, le conseil municipal a déposé 16 dossiers de subvention auprès des diverses administrations de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

- Le maire a notamment rencontré cette année à Olloix les responsables de la DDASS, de l'Equipement, de l'ONF, de la DDA, du Tourisme, les services du Conseil Général (Relais des Gîtes, assainissement, eau, Comité d'Expansion Economique) et du Conseil Régional (Mission Equipements notamment) ainsi que les représentants des Chambres Consulaires.

CLUB DES TROIS PUY

Cette année encore, le Club des Trois Puy a permis aux « Aînés » d'Olloix de se retrouver en de sympathiques assemblées où la belote, le loto... et aussi les parlottes animées font attendre patiemment le traditionnel goûter. Noël et les Rois sont fêtés avec plus de solennité et quelques « gâteries » supplémentaires : chocolats et galettes.

Le repas offert chaque printemps aux adhérents du Club a eu lieu, cette année, à Sauxillanges et fut suivi par la visite du musée de la Mine à Brassac qui a fort intéressé tout le monde. La promenade d'automne nous a menés dans le Cantal vers Salers et le château de la Vigne. Le point fort de cette année fut le voyage vers Dinard et Saint Malo d'où nous avons embarqué pour l'île de Jersey : une heure de traversée... mais qui parut plus longue à certains ! La beauté de l'île a très vite remis le moral... et l'estomac en place ! Cette année, la montagne, sans doute le Vercors, nous accueillera au mois de juin.

Notre club participe aussi aux activités du groupe « Vallées et Volcans » de la Fédération des Clubs des Aînés Ruraux et à la collecte pour les Restos du Coeur.

Le « Club », c'est pour nous des moments de détente, de joie et d'amitié.

Bonne année à tous !

LA VIE INTERCOMMUNALE

◆ Un projet de territoire :

L'élaboration d'un véritable projet de territoire, engagé par le Syndicat Aydat Puy et Vallées et confié au Cabinet « Parcourir » a permis de cerner avec plus de précision les thèmes d'actions intercommunales et de définir une stratégie globale de développement. Le projet de territoire a été présenté à l'ensemble des maires et de leurs adjoints lors d'une journée de travail à Aydat le samedi 9 novembre dernier. Le projet comprend notamment :

- un volet « habitat » permettant d'envisager une politique globale d'amélioration de l'habitat portant principalement sur la rénovation des logements vacants, une politique active de création des logements locatifs et de logements « touristiques », un programme d'amélioration au niveau du confort et de l'aspect des bâtiments (façades).

- un volet « espaces publics » visant à qualifier ces espaces par des mesures appropriées (enfouissement des réseaux, espaces verts, traitement des sols, mobilier urbain, signalisation).

- un volet paysager et environnemental avec des axes d'action portant sur la gestion des espaces naturels (gorges de la Monne par exemple, le traitement des entrées de bourg, la lutte contre l'enfrichement, etc...).

- un volet développement économique mettant en oeuvre un programme d'aide au commerce et à l'artisanat (O.R.A.C.), un programme d'aide aux exploitations agricoles (O.G.A.F.), un nouveau programme de développement touristique (Point Fort Touristique).

Ce projet de territoire devrait déboucher sur un programme d'actions pluriannuel (5 ans) et des structures intercommunales renouvelées.

◆ Le Contrat de Développement Rural :

Nouvelle procédure mise en place par le Département, le Contrat de Développement Rural a été mis au point par le Syndicat Aydat Puys et Vallées et présenté à la commission départementale en décembre dernier. Ce programme d'actions, réparties sur les trois prochaines années, porte sur 20MFHT de travaux subventionnés à 35% par le Conseil Général.

Pour Olloix, sont retenues l'église et la chapelle St Joseph et la rénovation de la Maison de la Monne.

Le Contrat de Développement Rural finance également un dispositif d'animation dont le pivot est Christophe Serre, animateur du Syndicat Aydat Puys et Vallées.

Le Conseil Général devrait valider lors de sa prochaine assemblée (fin janvier 1997) les orientations proposées dans notre Contrat.

◆ Le Point Fort Touristique :

Le 30 septembre dernier, Bernard Faye a rencontré aux côtés des maires du canton, le Président Giscard d'Estaing et les services du Conseil Régional pour faire le point sur l'avancement du Programme Point Fort Touristique 2ème génération. Il a été convenu de terminer ce programme en 1997 en essayant d'y intégrer différentes opérations non prévues initialement.

Le Président du Conseil Régional s'est montré très favorable à l'engagement dès 1997 d'une troisième procédure Point Fort Touristique qui porterait sur les années 1998, 1999 et 2000. Rappelons que le financement conjoint Région-Département apporté dans le cadre de cette procédure est de 40% du montant des opérations hors taxes dont le plafond est fixé à 15 MFHT.

Pour Olloix, sont inscrits notamment à ce programme : la réalisation de divers espaces publics (abords de la mairie, font d'Olloix, Charreyrade), un premier programme d'aménagement dans les Gorges de la Monne, la Maison de la Monne, etc...

◆ Programme Européen Leader Montagne :

Le territoire concerné par ce programme comprend 46 communes (dont Olloix). L'union européenne a attribué en juin dernier 4 170 000 francs de crédits pour la réalisation de notre programme Leader.

Le Programme Leader est administré par un comité décisionnel dont Jean-Marc Guilhard est président. Bernard Faye a été désigné pour y participer au titre de représentant du Syndicat Aydat Puys et Vallées.

Le Programme Leader est destiné à soutenir des actions particulièrement innovantes dans le domaine du tourisme, de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et du cadre de vie.

◆ SICTOM des Couzes :

Le SICTOM des Couzes a adhéré cette année à une structure intercommunale plus large, habilitée à organiser le traitement des ordures ménagères collectées par le SICTOM, selon les dispositions du schéma départemental. Le conseil municipal a donc approuvé le 14/09/1996 l'adhésion du SICTOM au VALTOM de la région d'Issoire.

Le SICTOM des Couzes a également décidé d'engager des travaux de mise aux normes de la décharge de St Diéry.

◆ Gymnase intercommunal :

La commune a été sollicitée pour participer au financement d'un gymnase intercommunal dont la réalisation est prévue à Champeix.

Le conseil municipal a accepté de participer à son seul fonctionnement en raison de la fréquentation de cet équipement par les élèves du collège (7 pour Olloix). Cette participation est estimée à 1600 francs par an pour Olloix.

◆ Ecole de musique de St Amant-Tallende :

Ouverte depuis le mois d'octobre, la chanterie (chorale) serait heureuse d'accueillir nos futures grandes voix de demain...

◆ Halte garderie :

La halte garderie intercommunale de St Amant a été mise en place cette année et connaît quelques difficultés de fonctionnement. Le conseil municipal a souhaité que les conditions d'aide à cette structure soit décidées dans le cadre du Syndicat de la Région de St Amant-Tallende.

◆ O.G.A.F. (Opération Groupée d'Aménagement Foncier):

Cette opération intitulée O.G.A.F. des 3 vallées de St Amant-Tallende porte sur les 9 communes du canton et doit se réaliser sur les trois prochaines années. 1 100 000 F de crédits d'Etat ont été obtenus pour la financer. Animée par l'ADASEA, elle a pour objectif d'encourager l'installation de jeunes agriculteurs, d'améliorer le parcellaire foncier, de permettre l'intégration paysagère des bâtiments agricoles. Les aides sont attribuées par une commission locale présidée par l'Etat aux agriculteurs qui en font la demande.

Une réunion d'information aura lieu à Olloix au début de l'année 1997 pour discuter des conditions de mise en oeuvre de cette procédure.

◆ E.P.F. (Etablissement Public Foncier):

L'adhésion de la commune d'Olloix à l'EPF (Etablissement Public Foncier) a été autorisée par arrêté du Préfet en date du 7 octobre 1996. Cette adhésion permet à la commune de faire réaliser différentes opérations foncières (acquisitions - échanges) dans des conditions très avantageuses.